



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026-02-020

L'an deux mille vingt-six le cinq février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Nicolas ELIE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY, Claude JOND donne pouvoir à Alain QUINET, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Carine DUNAND

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : les 22 et 29 janvier 2026

**N° D2026-02-020 OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 –
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY,

Exposé :

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique 2025,

VU l'état des dépenses des restes à réaliser 2025 du 08 janvier 2026,

VU les résultats de l'exercice 2025 :

- Un excédent d'exploitation (hors restes à réaliser) d'un montant de 578 008,33 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de 53 047,55 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 170 333,23 €,

Monsieur Pierre BESSY propose :

- Une affectation du résultat d'exploitation en section d'investissement en réserves au compte 1068 pour un montant de 117 285,68 €,
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) pour un montant de 53 047,55 €,
- Le report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) pour un montant de 460 722,65 €

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte financier unique 2025, de confirmer les montants au budget primitif 2026.

Décision :

Le conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** d'acter que les résultats 2025 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :
 - Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) pour un montant de 53 047,55 €
 - Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 117 285,68 €
 - Report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) pour un montant de 460 722,65 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations.....	04
Votants.....	13
Pour	13
Contre	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Pierre BESSY

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 10/02/2026. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.